



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Mesure administrative d'accès à l'école pour les sans-papiers **Un grand pas pour les « sans-papiers »**

Montréal, le 21 juin 2013 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) accueille favorablement la mesure temporaire, annoncée par la ministre de l'Éducation, Marie Malavoy, et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Diane De Courcy permettant l'accès à l'école à des centaines d'élèves dont le statut n'est pas encore conforme selon les règles d'immigration. Le Québec fait ainsi un grand pas pour remplir ses obligations en vertu du droit international. En effet, le droit à l'éducation est reconnu à toute personne sans discrimination et consacré dans de nombreux documents internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme ou encore la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

« Il faut reconnaître que les deux ministres ont agi avec diligence pour régler une situation qui était inacceptable pour quelques centaines d'élèves. Par une simple mesure administrative, on va ainsi permettre à tous les enfants se retrouvant en sol québécois de fréquenter l'école dès la prochaine rentrée. Il faut maintenant souhaiter que le gouvernement puisse adopter les dispositions réglementaires et législatives, comme l'a fait l'Ontario, pour régler le cas des enfants qui échappent à la mesure temporaire parce qu'eux et leurs parents se trouvent dans la clandestinité », a déclaré Pierre St-Germain, président de la FAE.

Pour la FAE permettre l'accès à l'éducation publique pour toutes les personnes « sans-papiers » favorise leur intégration sociale et leur scolarisation. Cela évite des retards d'apprentissage et d'intégration sociale importants pour des enfants dont certains d'entre eux finiront par régulariser leur situation et deviendront nos élèves et des citoyennes et citoyens à part entière.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
Téléphone : 514 666 7763, poste 296 – bureau
514 910-1754 – cellulaire